

Remparts de Bologne sur Mer

Site classé

n° : 62 SC 08

Date d'arrêté : 16/05/1916



Arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 21 avril 1906 organisant la protection
des sites et monuments naturels de caractère artistique;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des
sites et monuments naturels dans ses séances des 1^{er} Février
et 23 Août 1913;

Vu l'engagement en date du 30 Juin 1913
pris par le Conseil municipal de Boulogne-sur-
Mer;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des
Beaux-Arts,

Arrête :

Article premier:

Les remparts de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais),
à l'exception des parties des dits remparts déjà
classées parmi les monuments historiques,

sont classés parmi les sites et monuments
naturels de caractère artistique.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet
du département du Pas-de-Calais
et au Maire de la commune de Boulogne-
sur-Mer,

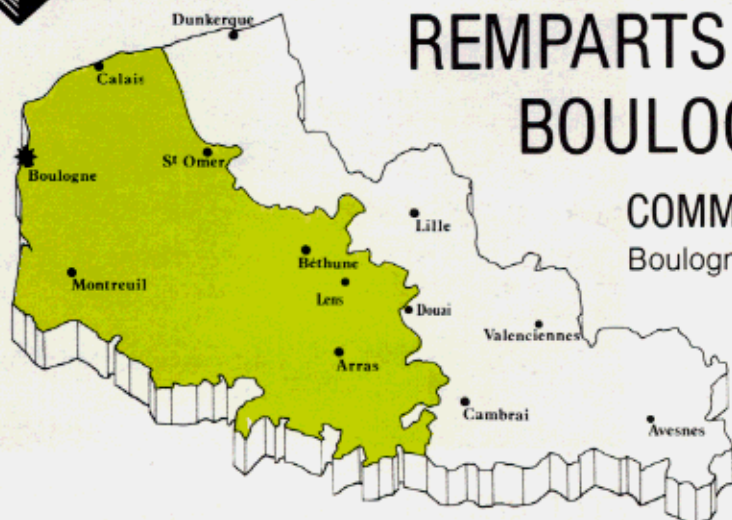
qui seront responsables, chacun en ce qui le
concerne, de son exécution.

Paris, le 16 mai 1916.

Pour le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts
et par autorisation :

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

A. W. *la fin*



REMPARTS DE BOULOGNE-SUR-MER

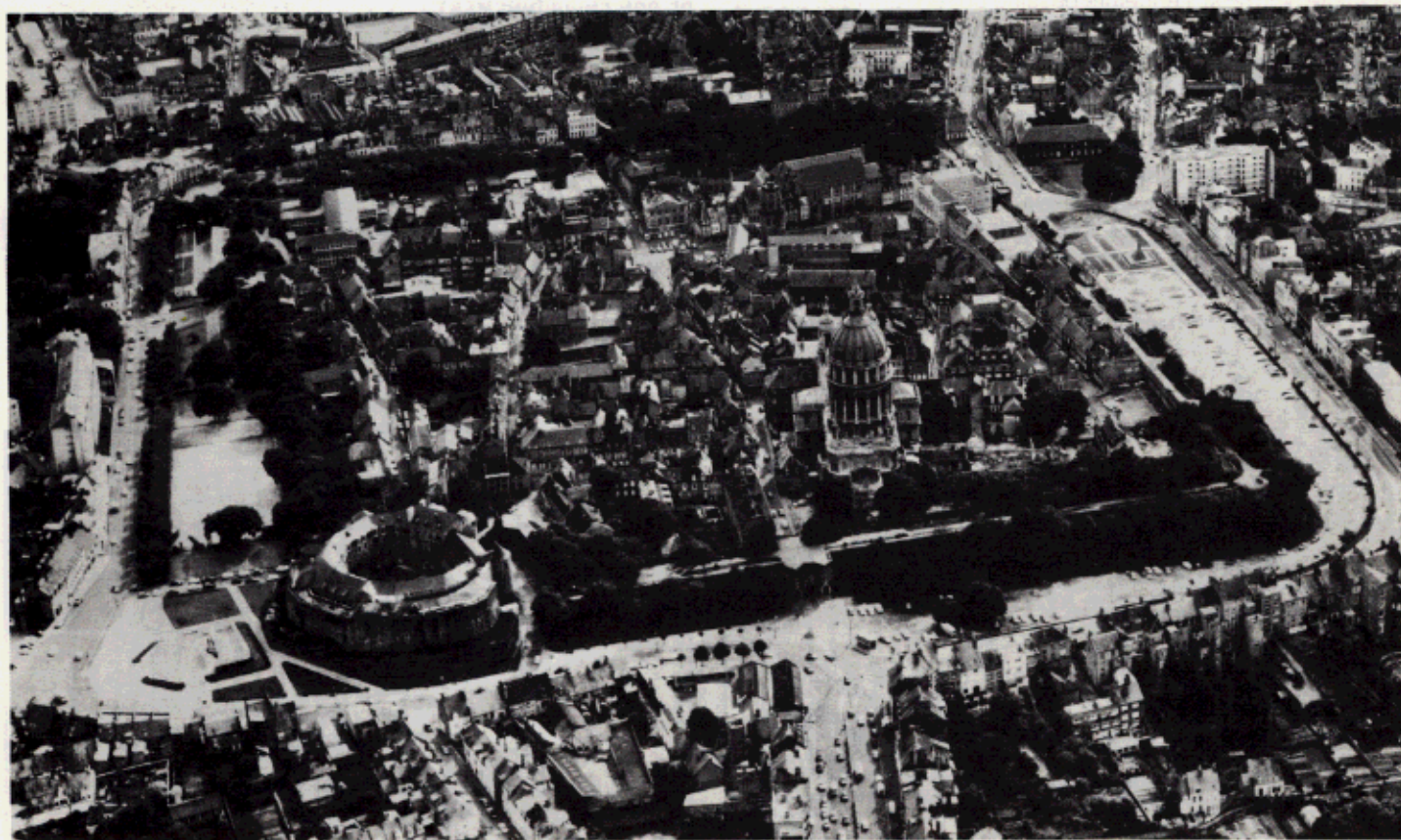
COMMUNE(S)
Boulogne-sur-Mer.

CANTON(S)
Boulogne-sur-Mer.

ARRONDISSEMENT(S)
Boulogne-sur-Mer.

DÉLIMITATION DU SITE

L'ensemble des remparts, à l'exception des parties classées au titre des Monuments Historiques, et les glacis qui ceinturent la Haute-Ville, jusqu'aux boulevards.



Boulogne-sur-Mer : l'enceinte de la Ville Haute ; au centre, la Porte de Calais ; sur la gauche, le château des Comtes de Boulogne. (Cliché Phot'R, Lesquin)

CONTEXTE LÉGISLATIF

NATURE JURIDIQUE ET DATE DE LA PROTECTION :
Site classé par arrêté du 16 mai 1916.

AUTRES MESURES DE PROTECTION :
Château d'Aumont, Porte des Degrès et Porte de Gayolle, classés Monuments Historiques. Site inscrit de la Haute-Ville comprenant plusieurs monuments historiques (Voir fiche 62-SI N° 5).

DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT :
P.O.S.

PROPRIÉTÉ : Communale.

COMPOSANTES DU SITE

SURFACE :
8 hectares.

DOMINANTE ET INTÉRÊT DU SITE :
Pittoresque, historique et archéologique.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE :
Haute-Ville de Boulogne-sur-Mer.

DESCRIPTION DU SITE

Enfermée dans ses remparts médiévaux, la Ville Haute de Boulogne-sur-Mer forme actuellement un rectangle d'environ 400 m x 300 m qui correspond au tracé de trois enceintes édifiées successivement depuis la conquête romaine jusqu'à la fin du Moyen-Age.

Le camp de la Flotte de Bretagne :

Après la conquête romaine, Boulogne devient durant le Haut Empire, la base continentale de la Flotte de Bretagne (Classis Britannica). Un camp militaire délimité par un mur d'enceinte renforcé de tours internes rectangulaires et précédé d'un fossé, est édifié au début du second siècle.

Cette première enceinte a été reconnue partiellement en 1978 lors des fouilles de sauvetage à proximité du Palais de Justice.

Le rempart du Bas-Empire :

Vers la fin du III^e siècle, l'enceinte du camp de la Ville Haute est remplacée par une muraille, épaisse de trois mètres et construite parallèlement au mur d'enceinte arasé du Haut-Empire, à quelques mètres en avant de celui-ci.

L'enceinte médiévale :

Au début du XIII^e siècle, le Comte Philippe Hurepel fit construire une nouvelle enceinte et un château. Les remparts du XIII^e siècles décrivent un rectangle de 410 mètres x 325 mètres qui se superpose ou joute les fortifications antiques.

A l'angle Nord-Est, l'enceinte dessine un rentrant face au château construit sur le mode d'une forteresse polygonale flanquée de tours rondes et dépourvue de donjon. Au XV^e siècle, le château de Boulogne sera renforcé à l'extérieur par une chemise le mettant à l'abri de projectiles d'artillerie.

La courtine médiévale, jadis crénelée, est flanquée de tours demi-rondes. Quatre portes, percées sur les axes du cardo et du decumanus donnent accès à la Ville Haute.

Entre les boulevards qui ceignent la Ville Haute et les remparts, les anciens glacis sont occupés par des jardins.



Photo D.R.A.E.

Promenade des Remparts

ÉTAT ACTUEL

DU SITE :

Bon état général, promenade au sommet des remparts. Jardins sur les glacis.

DE SON ENVIRONNEMENT :

Site urbain.

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

ÉLÉMENTS PARTICULIERS :

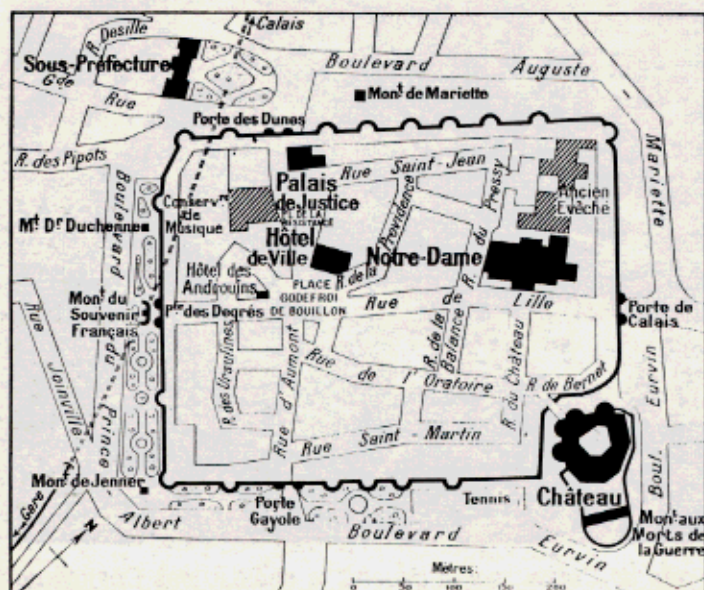
Parc de stationnement au Nord, près du jardin et du monument de A. Mariette.

Tennis entre le château et la Porte Gayolle.

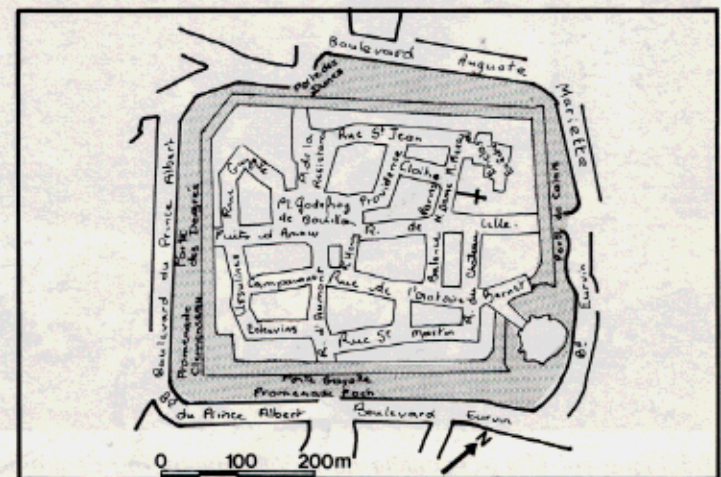
TENDANCE ÉVOLUTIVE TOUCHANT :

— le site : Entretien.

— son environnement : Zone de protection d'abords de Monuments Historiques. Aménagement du château en musée.



Boulogne-sur-Mer : plan de la Ville Haute.



— Périmètre du site classé des remparts.

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES :

- E. WILL : Les remparts romains de Boulogne-sur-Mer (Revue du Nord, XLII, 168, 1960).
- TARTARY : Boulogne-sur-Mer, mise en valeur de la Haute Ville (bureau d'étude A.T.A.U. - 1973).
- Histoire de Boulogne-sur-Mer (sous la direction de Alain LOTTIN) Presses Universitaires de Lille, 1983.

- J.Y. GOSSELIN, C. SEILLIER, P. LECLERCQ : Boulogne antique, essai de topographie urbaine (Revue Septentrion, Tome 6, 1976).
- J.Y. GOSSELIN, C. SEILLIER : Gesoriacum-Bononia : de la ville du Haut-Empire à la ville du Bas-Empire (Revue archéologique de Picardie n° 3-4 - 1984).

